

INTERVIEW

Julie Pierre

IA, propriété intellectuelle et startups : sécuriser l'innovation sans freiner l'élan

 Julie Pierre – Conseil en Propriété Industrielle



Entretien avec Julie Pierre, conseil en propriété industrielle, experte Marseille Innovation

Conseil en propriété industrielle depuis plus de vingt ans, Julie Pierre accompagne des entreprises innovantes sur des sujets de brevets, de marques, de stratégie de propriété intellectuelle et de valorisation des actifs immatériels.

Après avoir exercé dans différents environnements, cabinets spécialisés, grands portefeuilles internationaux, écosystèmes d'innovation, elle intervient aujourd'hui au sein de son propre cabinet, avec une approche volontairement agile, adaptée aux PME et aux startups.

Elle a récemment rejoint le réseau des experts Marseille Innovation, afin d'accompagner plus spécifiquement les startups de l'écosystème sur leurs problématiques de propriété intellectuelle, de données et, de plus en plus, d'intelligence artificielle.

Un sujet qui s'impose désormais comme central dans les projets qu'elle accompagne : comment intégrer l'IA dans un produit ou un service tout en sécurisant juridiquement son innovation, sans freiner la dynamique entrepreneuriale.

« L'IA a révolutionné notre métier, mais elle ne remplacera jamais l'expertise humaine »

Comment ton métier de conseil en propriété industrielle a-t-il évolué ces dernières années, notamment avec l'arrivée de l'IA ?

L'IA a profondément transformé nos métiers, et pas uniquement celui du Conseil en Propriété Industrielle. On a assisté à une accélération très forte des outils disponibles, des capacités d'analyse, de recherche et de traitement de l'information.

Dans notre quotidien, l'IA est devenue un outil extrêmement utile pour automatiser certaines tâches à faible valeur ajoutée : mise en forme de documents, premières recherches non sensibles et non confidentielles, structuration d'informations.

Cela permet de libérer du temps pour ce qui fait réellement la valeur de notre métier : la réflexion stratégique, l'analyse juridique, la compréhension fine des projets, l'anticipation des risques. Là où il faut être extrêmement vigilant, c'est sur l'illusion de compétence que peut créer l'IA.

On voit de plus en plus d'entrepreneurs qui pensent maîtriser des sujets juridiques complexes parce qu'ils ont interrogé une IA.

Or, un outil, même très performant, ne remplace pas l'expérience. Le juridique et la propriété intellectuelle sont des domaines où les erreurs ne sont pas toujours visibles immédiatement.

Une clause mal rédigée, une mauvaise qualification juridique, une absence d'anticipation peuvent avoir des conséquences lourdes plusieurs années plus tard. Sans expertise humaine, on ne sait pas identifier ce qui est juste, ce qui est incomplet, ni ce qui est potentiellement dangereux.

L'IA est donc un formidable outil d'assistance, mais certainement pas un substitut à l'expertise.

**PROTECT
YOUR
BRAND**

AB

ANNABRAND

« Le premier risque juridique de l'IA, c'est la divulgation »

Quels sont aujourd'hui les principaux enjeux juridiques liés à l'IA pour les startups ?

Le premier enjeu majeur, c'est celui de la donnée. Une IA fonctionne en s'alimentant continuellement avec de l'information. Or, beaucoup de startups injectent dans des IA ouvertes des données sensibles : business plans, idées de produits, descriptions techniques, parfois même des éléments relevant du secret des affaires.

C'est extrêmement risqué. D'abord parce qu'on perd la maîtrise de ces données. Ensuite parce qu'en matière de brevet, la divulgation est fatale : une invention ne doit jamais avoir été rendue publique avant son dépôt. Soumettre une idée à une IA, c'est potentiellement la rendre accessible à un système qui va l'analyser, la reformuler ou la restituer à d'autres utilisateurs.

Il existe une vraie méconnaissance de ce risque chez les entrepreneurs. Beaucoup pensent que parce que l'IA est un outil, il n'y a pas de divulgation. En réalité, on ne sait pas précisément ce que deviennent les données, comment elles sont stockées, ni comment elles sont réutilisées. Cela fragilise à la fois la protection juridique et l'avantage concurrentiel.

Le deuxième enjeu concerne les droits des tiers. Lorsqu'une IA génère un contenu, texte, image, code, design, on ne sait pas précisément sur quelles sources elle s'est appuyée.

Cela pose deux problèmes majeurs : la question de la titularité des droits, et celle de la contrefaçon.

Une startup peut très bien utiliser un visuel généré par IA dans sa communication sans savoir qu'il est très proche d'une œuvre protégée existante. Le risque juridique est réel, même s'il reste aujourd'hui difficile à détecter et à encadrer juridiquement.

« Tout n'a pas vocation à être protégé, mais tout doit être pensé »

En matière de propriété intellectuelle, que peut-on réellement protéger dans un projet IA ?

C'est l'une des questions les plus fréquentes, et aussi l'une des plus mal comprises. On peut protéger plusieurs briques, mais pas tout, et surtout pas de la même manière.

Un algorithme, en tant que méthode abstraite, n'est pas protégeable en lui-même ; seule son implémentation sous forme de code peut être protégée par le droit d'auteur si elle est originale. Un logiciel est protégé en tant qu'expression d'un code, non pour ses idées ou ses fonctionnalités. Un modèle d'IA n'est pas brevetable en tant que tel, sauf s'il s'inscrit dans une invention apportant une solution technique à un problème technique, ce qui suppose une analyse rigoureuse. Un jeu de données n'est pas protégé en soi, mais une base de données peut l'être par le droit d'auteur si sa structure est originale ou par le droit sui generis en cas d'investissement substantiel. Enfin, l'interface, les éléments graphiques et le design peuvent relever du droit d'auteur, des dessins et modèles ou, selon les cas, du droit des marques.

Mais la vraie question n'est pas : qu'est-ce qui est protégeable ? La vraie question est : qu'est-ce qui fait la valeur de mon projet ? Pour certaines startups, la valeur réside dans la donnée. Pour d'autres, dans la performance du modèle. Pour d'autres encore, dans l'usage, l'ergonomie, l'expérience utilisateur ou la capacité à répondre à un besoin métier précis.

La stratégie de propriété intellectuelle doit être construite autour de ces actifs stratégiques, et non de manière systématique.

« L'IA génère du contenu, mais pas nécessairement des droits »

Qui est propriétaire d'un contenu généré par IA ?

Aujourd'hui, la réponse est loin d'être claire. En droit, la protection par le droit d'auteur suppose une création humaine. Or, un contenu généré automatiquement par une IA ne correspond pas à cette définition classique.

Cela crée une zone grise. Une startup peut produire des textes, des visuels ou des logos via IA sans être certaine d'en détenir les droits. À l'inverse, elle peut porter atteinte aux droits d'un tiers sans le savoir. Tant que la jurisprudence ne s'est pas stabilisée, la prudence est indispensable, notamment pour les usages commerciaux.

« Une IA souveraine réduit certains risques, mais ne les supprime pas »

Les startups qui développent leur propre IA sont-elles mieux protégées juridiquement ?

Elles maîtrisent généralement mieux certains paramètres, notamment la localisation, la gouvernance et la traçabilité des données. Cela facilite la conformité avec le RGPD, la sécurisation des flux et la compréhension des traitements mis en œuvre.

Mais les risques fondamentaux demeurent. Une IA doit être alimentée pour progresser. La question centrale devient alors : d'où viennent les données ? Sont-elles produites en interne ? Issues d'utilisateurs ? Collectées à partir de sources externes ? Dès que l'IA va chercher de l'information à l'extérieur, elle se retrouve confrontée aux mêmes problématiques que les IA ouvertes : droits d'auteur, confidentialité, respect des licences, responsabilité en cas d'atteinte aux droits de tiers.

Une IA souveraine est plus maîtrisable, mais elle n'est pas automatiquement juridiquement sûre.



« Le risque le plus dangereux est parfois celui qu'on ne peut pas prouver »

Quels sont les risques en cas de contentieux lié à l'IA ?

Au-delà de la titularité des droits, l'IA pose un autre défi : celui de la preuve.

Si une IA s'inspire indirectement d'une œuvre protégée ou réutilise des données confidentielles, il peut être extrêmement difficile de retracer précisément l'origine du contenu généré.

Dans un contentieux classique, les atteintes étaient plus facilement identifiables. Avec l'IA, les mécanismes sont souvent opaques. Cela complique la démonstration d'une contrefaçon comme la défense contre une accusation.

Cette difficulté probatoire renforce un point essentiel : avec l'IA, la prévention est stratégique. Une fois le risque matérialisé, il peut être trop tard pour en maîtriser les conséquences.



« Le juridique est un levier de crédibilité, pas un frein »

Selon toi, l'IA est-elle un facteur de complexité ou de simplification pour les startups ?

À court terme, clairement un facteur de complexité. Les règles évoluent, les textes ne sont pas encore stabilisés, et la jurisprudence est en construction. Beaucoup d'entrepreneurs ont le sentiment d'avancer dans le flou.

Mais une fois les bons réflexes acquis, le juridique devient un levier de structuration et de crédibilité. Une startup qui maîtrise ses enjeux de données, de propriété intellectuelle et de conformité inspire beaucoup plus de confiance à ses clients, partenaires et investisseurs. Le juridique permet d'éviter des blocages ultérieurs et de sécuriser la croissance.

« L'Europe est contraignante, mais protectrice »

L'international complique-t-il encore ces problématiques ?

Oui, notamment en raison du cadre européen très strict, en particulier avec le RGPD et les futurs règlements sur l'IA. C'est contraignant, mais aussi très protecteur. Une startup conforme en Europe est souvent bien armée pour se déployer à l'international.

Les principales difficultés apparaissent lorsque les données sont stockées ou traitées hors de l'Union européenne. Il faut alors être extrêmement vigilant sur les transferts de données, les sous-traitants et les clauses contractuelles.

Le rôle de Marseille Innovation : structurer tôt les bons réflexes

Quel est l'apport de Marseille Innovation sur ces sujets juridiques et IA ?

L'un des grands atouts de Marseille Innovation est de permettre aux startups d'accéder très tôt à des expertises pointues. Beaucoup d'erreurs juridiques surviennent parce que les bonnes questions sont posées trop tard, lorsque le produit est déjà lancé ou que la stratégie est figée.

À Marseille Innovation, l'accompagnement intervient à un moment clé : quand le projet est encore en construction, quand les choix technologiques peuvent encore être ajustés, et quand la stratégie de propriété intellectuelle peut être pensée de manière cohérente avec le modèle économique. L'écosystème permet d'avoir une vision globale, croisant enjeux techniques, business et juridiques.

« Mon conseil : prendre le temps, dès le départ »

Prendre le temps de structurer son projet. Se poser les bonnes questions en amont : à quoi sert l'IA, qui va l'utiliser, quelles données elle exploite, où elles sont stockées et sur quels territoires le produit sera déployé.

Formaliser ces choix, mettre en place une charte IA, définir des règles internes et sensibiliser les équipes. L'IA est une opportunité immense, mais aussi un domaine à risques élevés. Il faut l'aborder avec lucidité, méthode et accompagnement.